



académie
Nancy-Metz
RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LYCEE
PROFESSIONNEL

CAMILLE
CLAUDEL

UFA Patrimoine
Architectural
Arts de la pierre

Le Proviseur
Pascal VILLEMIN

Téléphone
03 29 62 04 84

Courriel
ce.0881140@
ac-nancy-metz.fr

2 rue du Parmont
BP 70158
88 212 REMIREMONT
CEDEX

Taxe d'Apprentissage

Campagne 2021

Madame, Monsieur,

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 modifie les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage (TA).

Ainsi, les employeurs assujettis à la TA reversent une part égale à 87% du produit de la TA à France Compétences pour le financement de l'apprentissage et s'acquittent du solde (13%) en procédant à un versement libératoire directement auprès des établissements et organismes habilités, comme le nôtre.

L'employeur choisit le bénéficiaire.

Affecter votre TA au lycée professionnel Camille Claudel

- c'est permettre à nos élèves et apprentis de bénéficier des meilleurs outils et équipements pour répondre aux besoins des filières professionnelles,
- c'est investir au service des enseignements,
- c'est soutenir l'insertion professionnelle de vos futurs collaborateurs

Vous devez vous acquitter de cet impôt avant le 31 mai (cette année, 30 juin).

Vous pouvez nous affecter votre TA par virement ou par chèque à l'adresse indiquée ci-contre.

Le dépliant joint vous offre la possibilité de transmettre les éléments à votre service comptabilité.

Aidez-nous en soutenant nos formations :

- aux métiers de la pierre
- aux métiers du commerce et de la gestion administrative
- aux métiers de l'hôtellerie-restauration

Un reçu libératoire mentionnant le montant et la date vous sera transmis à réception.

Nous comptons sur vous !

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Proviseur

Pascal VILLEMIN

